Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260709-56_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 13
Votants 14
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 02/07/2026

Le neuf juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE COCQ GEFFROY Gwladys, OLIVIER Jennifer, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : ESNAUD Corentin, LE BLEVEC Mickaël (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : OLIVIER Jennifer

56/2026	**Mise à disposition de la Directrice générale des services (DGS) entre la commune de Pipriac et la commune de Bruc-sur-Aff**

Rapport de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre du développement de la mutualisation des moyens entre collectivités territoriales et afin d'optimiser l'organisation des services, les communes de Pipriac et de Bruc-sur-Aff souhaitent mettre en place une mise à disposition de Madame Aurélie DAVID auprès de la commune de Bruc-sur-Aff.

Madame Aurélie DAVID sera recrutée par la commune de Pipriac à compter du 1er septembre 2026. Son contrat est prévu jusqu'au 31 décembre 2027, avec une possibilité de reconduction.

Madame Aurélie DAVID exercera ses fonctions à temps non complet à hauteur de 32 heures hebdomadaires, réparties comme suit :

- deux journées de 8 heures par semaine mises à disposition de la commune de Guémené-Penfao du 1er septembre 2026 au 28 février 2027 ;
- une journée de 8 heures par semaine consacrée aux missions exercées pour la commune de Pipriac ;
- une journée de 8 heures par semaine mise à disposition de la commune de Bruc-sur-Aff du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2027.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les dispositions relatives à la mise à disposition des agents territoriaux ;

Considérant l'intérêt pour les communes de Pipriac et de Bruc-sur-Aff de mutualiser leurs moyens humains et de favoriser la coopération entre collectivités ;

Considérant que cette mise à disposition permettra à la commune de Bruc-sur-Aff de bénéficier d'un appui administratif tout en optimisant les ressources humaines des collectivités concernées ;

Considérant qu'une convention de mise à disposition devra être établie entre la commune de Pipriac et la commune de Bruc-sur-Aff afin de définir les conditions administratives, financières et organisationnelles de cette mise à disposition ;